

Procès-Verbal – LE 01 NOVEMBRE 2023 À 18H00 via TEAMS (format virtuel)

1. BIENVENUE AUX MEMBRES

Alexandra Lampron 10081 SAGR, Cassandra Laroche SEIC 10362, Dominic Côté secrétaire-trésorier 10362 SEIC, , Amy Trottier vice-présidente 10362 SEIC, Mathieu Chapdelaine président UCET 10117, Olivia Elza Guiazong Noutseche ASTRE 12555

Invités et observateurs : Mélanie Desrosiers conseillère régionale AFPC, Dalila Azrou-Isghi 10081 SAGR

2. DÉCLARATION SUR LE HARCÈLEMENT DE L'AFPC

Cassandra propose de ne pas lire la déclaration, Dominic côté appuie. Tout le monde est d'accord

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 01 NOVEMBRE 2023

Proposé par Mathieu Chapdelaine, appuyé par Amy Trottier. Adopté

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2023

Dominic côté propose, Amy Trottier appuie. Adopté

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

Mathieu Chapdelaine mentionne que pour l'ouverture du compte, ce sera plutôt simple lorsqu'on voudra l'ouvrir en 2024 et lorsqu'on aura apporté les modifications à nos statuts et règlements

Amy Trottier se demande s'il y aurait des frais associés mais il semble qu'il n'y en ait pas

6. RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Dominic côté mentionne que selon les statuts nationaux, ça semble dire qu'une personne par section locale peut voter seulement

Mathieu mentionne que selon le courriel qu'Yvon Barrière nous avait confirmé que les membres de l'exécutif peuvent voter en plus d'une personne par élément déterminée normalement par la présidence de la section locale

Mathieu mentionne que le point 8 article 7 devrait être modifié pour permettre aux

Procès-Verbal – LE 01 NOVEMBRE 2023 À 18H00 via TEAMS (format virtuel)

personnes élues (pouvant avoir dépassé l'âge de 35 ans) et les jeunes membres (35 et moins) de voter (1 par section locale)

Amy trotter mentionne que le dernier objectif des règlements de la Mauricie pourrait de facto inclure toutes les formes de discrimination

Dominic mentionne que considérant qu'on aura beaucoup de résolutions à soumettre et que c'est tout de même inclus que ce ne serait pas nécessaire

Concernant le point 4 sur l'admissibilité, Mathieu mentionne qu'il faudrait modifier l'admissibilité de façon à inclure les personnes élus à 35 ans et moins mais qui pourraient avoir dépassé l'âge lors de leur mandat

Mathieu mentionne qu'il faudrait changer la composition du comité de façon à ce qu'il y ait au minimum de trois personnes soit, une présidence, un secrétaire-trésorier et/ou une vice-présidence

Cassandra mentionne qu'il faudra faire attention à la formulation de façon à ce la présidence soit pourvue

Mathieu mentionne que le point 5, article 2b devrait être moins contraignant

Mélanie mentionne que ça pourrait être à la prochaine réunion

Dominic mentionne qu'on pourrait se séparer des résolutions à soumettre d'ici le 7 novembre, date à laquelle on doit envoyer la convocation pour être en règle. On doit envoyer nos résolutions 30 jours avant la prochaine réunion.

Amy propose que le terme direction soit modifié par l'exécutif

Mathieu mentionne qu'au point 6a devrait être modifié de façon à spécifier qu'il s'agit de membres de l'exécutif

Mélanie mentionne que le scrutin secret est obligatoire selon les statuts nationaux. Elle mentionne qu'il faudrait enlever le fait d'être contraint de remettre des bulletins de vote considérant que nos assemblées se font surtout en virtuel.

Mélanie propose de peut-être spécifier qu'on ne peut pas s'auto-proposer

Cassandra se demande si le terme briguer une charge pouvait être remplacé par convoiter

Procès-Verbal – LE 01 NOVEMBRE 2023 À 18H00 via TEAMS (format virtuel)

une charge

Amy mentionne que le terme à l'article 5 " tout membre en règle" porte à confusion parce que ce n'est pas spécifié que c'est 35 et moins

Amy mentionne que si on change la constitution du comité, on va devoir changer l'article 6 concernant la fréquence des élections

Mélanie mentionne que trésorerie et secrétariat pourrait être la même année

Mélanie mentionne que zoom permet de faire des votes confidentiels

Amy propose que les mandats seraient de trois ans

Dominic mentionne que pour changer pour des élections sur trois ans, il faudrait aussi changer la fréquence

Mathieu mentionne que selon le manuel des comités des jeunes, le quorum serait atteint lorsqu'au moins 5 personnes sont présentes pour les assemblées générales dont 3 personnes de l'exécutif et pour les réunions de l'exécutif il faudrait être trois. Il faut changer les articles qui vont à l'encontre de ça

Mathieu mentionne que l'article 3 pour la convocation pourrait être modifié pour retirer la deuxième partie de la phrase sur la convocation à la fin du trimestre

Dominic mentionne que pour ce qui est des personnes signataires du compte, il faudrait modifier les personnes admissibles pour permettre la vice-présidence.

Pour la modification des statuts et règlement, Mathieu mentionne que des résolutions devraient pouvoir être apportés à la demande du VPER

Mélanie dit qu'elle va vérifier pour la question de la fréquence des élections avec Yvon

7. VARIA

Cassandra mentionne qu'elle a demandé un congé sans solde à partir de janvier et qu'elle pourra assister aux réunions jusqu'à là mais préfère être observatrice pour le moment

8. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 2023-12-07 en mode hybride 18h au Stratos du Cap-de-la-Madeleine

**Procès-Verbal – LE 01 NOVEMBRE 2023 À 18H00
via TEAMS (format virtuel)**

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : HEURE 20H_____

Cassandra propose, Dominic appuie